

**CADRE REGLEMENTAIRE (Durée 45 min)**

1. Listez toutes les prérogatives du MF<sub>2</sub> définies par le Code du Sport. (2)
2. Quelles sont les conditions d'enseignement des stagiaires pédagogiques MF1 ? (2)
3. Listez les conditions permettant à un MF1 d'être tuteur de stagiaires initiateurs ?
4. Listez les aptitudes nécessaires pour se présenter à l'examen de niveau 4.  
Qui les délivre ? (2)
5. Citez les déclarations réglementaires obligatoires aux établissements d'APS pratiquant la plongée en scaphandre ? (2)
6. Quelles sont les obligations réglementaires en matière d'affichage pour ces mêmes établissements d'APS ? (2)
7. Il existe de nombreuses assurances qui apparaissent dans notre activité.
  - a. Quelles sont les assurances obligatoires ?
  - b. Quelles sont les assurances facultatives ? (2)
8. Citez les espaces d'évolution relatifs à la plongée enfant. (2)
9. La CTR : (4)
  - a. Quelle est sa composition ?
  - b. Quelles sont ses missions ?
  - c. Quel lien existe-t-il entre les CTR et la CTN ?
  - d. Quel rôle joue le Collège des Instructeurs Régionaux ?

## **EPREUVE : CADRE REGLEMENTAIRE (Durée 45 min)**

### Éléments de correction

10. Donnez les prérogatives du MF2 établies par le Code du Sport pour :
- a. La plongée à l'air
    - Enseignement entre 40 et 60m
    - Jury des examens Niveaux 4, Initiateurs et MF1
    - Validation des attestations de stage pédagogique des MF1
    - Tuteur de stage pédagogique pour initiateur et MF1
    - Tuteur de stage en situation des BEES 1
  - b. La plongée aux mélanges
    - Accède aux fonctions de DP (avec formation Trimix) pour
      - l'exploration au delà de 70m
      - l'enseignement au delà de 40m
    - Accède aux fonctions d'enseignant pour
      - l'enseignement NITROX (déco) au delà de 40m (si formation nitrox confirmé)
      - l'enseignement HELIOX au delà de 40m (si formation trimix)
      - l'enseignement TRIMIX entre 40 et 80m (si formation trimix)
11. Quelles sont les conditions d'enseignement des stagiaires pédagogiques MF1 ?
- a. Etre licencié
  - b. Avoir un certificat médical
  - c. Avoir validé le stage initial CTR (livret pédagogique)
  - d. Présence de l'E4 sur le site de plongée (dans l'eau dans l'espace lointain)
12. Quelles sont les conditions pour qu'un MF1 soit tuteur de stage pédagogique pour des stagiaires initiateur ?
- ✓ E3 licencié qui a obtenu les compétences de tuteur grâce à :
    - une participation à une formation initiale d'initiateur (2 jours)
    - un stage CTR de formation de tuteur (2 jours)
    - un stage initial de MF2
13. Aptitudes nécessaires pour se présenter à l'examen de niveau 4.
1. Démonstrations techniques
  2. Retours en surface
  3. Maîtrise de la ventilation
  4. Réactions et interventions
  5. Comportement général de guide de palanquée
- Qui les délivre ?
- Elles peuvent être délivrées par un E3 licencié.
14. Quelles sont les obligations réglementaires en matière de déclaration ?
- 1) Déclaration par l'exploitant de l'établissement d'APS
  - 2) Déclaration des encadrants rémunérés
  - 3) Déclaration de l'installation d'appareil à pression de stockage

15. Quelles sont les obligations réglementaires en matière d'affichage ?
- ✓ Diplômes des encadrants exerçant contre rémunération
  - ✓ Carte professionnelle de ces encadrants
  - ✓ Récépissé de déclaration de l'exploitant
  - ✓ Contrat d'assurance
  - ✓ Organisation des secours
  - ✓ Prestations proposées
  - ✓ Tarifs en vigueur
  - ✓ Arrêtés ministériels fixant les garanties d'hygiène et de sécurité
16. Il existe de nombreuses assurances qui apparaissent dans notre activité.
- a. Quelles sont les assurances obligatoires ?
- RC incluse dans la Licence des adhérents pour une association
  - RC de la structure pour une SCA
  - Assurance bateau
- b. Quelles sont les assurances facultatives ?
- Assurance complémentaire des licenciés
  - Assurance pro des moniteurs salariés
  - Assurance du dirigeant
17. Citez les espaces d'évolution relatifs à la plongée enfant.
- L'espace d'évolution est :
- Baptême pour les 8 – 10 ans : 2 m
  - Baptême pour les 10 – 14 ans : 3 m
  - Plongeur de bronze et d'argent 8 – 14 ans : espace proche
  - Plongeur d'or de 10 à 12 ans : 10 m
  - Plongeur d'or de 12 à 14 ans : espace médian
18. La CTR :
- Qui la compose ?
- e. La CTR est constituée du président élu ainsi que de son vice-président et suppléant désignés, des Présidents de club ou responsables de SCA ou leur représentants
- f. Quelles sont ses missions ?
- Assure la gestion et le développement de la plongée en scaphandre dans une région : Gestion des examens régionaux, compositions de jurys, formations spécifiques (TIV, secourisme)
- A un rôle de propositions au comité régional (pas de personnalité juridique)
- c. Définissez le lien existant entre les CTR et la CTN ?
- Les présidents de CTR sont les membres de la CTN. Ils en élisent le Président au prorata des voies de leur région.
- d. Quel rôle joue le Collège des Instructeurs Régionaux ?
- Emanation de la CTR, constitué des IR et IN de la région, a un rôle de propositions sur ses domaines de compétences que sont : épreuves d'examen, jury d'examens, contenus de formations